

veaux locaux plus spacieux en 2023, au grand bénéfice de leurs usagers. La deuxième a ainsi plus que doublé sa superficie, occupant maintenant l'espace nécessaire pour offrir de nouvelles activités comme l'heure du conte pour les enfants. Les deux bibliothèques avaient pour objectif avoué d'attirer une clientèle renouvelée, ce qu'elles n'ont certainement pas manqué de faire!

Photo : Jannin Blanchette, Passion-FM de Lac-Étchemin



La bibliothèque Marie-Joseph Corrivaux de Saint-Vallier.

De son côté, la [bibliothèque de Saint-Pie](#), jusqu'alors locataire, a déménagé en 2023 dans son propre local. Installée au cœur du village, elle possède maintenant une vaste salle multifonctionnelle qui lui permet d'offrir toutes sortes d'activités comme des heures du conte et des cours de bridge. Fait sympathique : dans le but de transporter moins de documents lors du déménagement, la bibliothèque a incité la population à emprunter un maximum de livres!

Photo : Stéphanie Champagne, La Voix de l'Est



aux services de la bibliothèque et l'expérience des usagers ». Parmi les changements apportés, notons un hall d'accueil réaménagé et des espaces de lecture et de travail pour petits et grands. La bibliothèque s'est par ailleurs dotée de la technologie RFID afin d'« optimiser le libre-service et le travail des bibliothécaires ». De quoi effectivement bonifier l'accès aux services et l'expérience des usagers!

Taille différente, même désir de se trouver au cœur de la communauté : la [nouvelle bibliothèque T.-A.-St-Germain](#) a ouvert ses portes en septembre dans un emplacement stratégique du centre-ville de Saint-Hyacinthe. Ayant elle aussi doublé sa superficie, la bibliothèque se veut un troisième lieu qui deviendra « une destination incontournable du quotidien ». Gageons qu'elle y arrivera sans peine, avec son offre impressionnante constituée notamment de trois salles de conférence, d'une dizaine de salles de travail, d'un laboratoire numérique, d'un laboratoire informatique, d'une zone consacrée aux jeux vidéo, d'une salle d'allaitement et d'une terrasse sur le toit avec vue sur la rivière Yamaska!



Photo : Léa-Kim Châteauneuf, CC-BY, 4.0



Poste de la MRC des Maskoutains

925, rue Dessaulles
Saint-Hyacinthe, Québec



Le 27 mars 2024

Monsieur ou Madame

OBJET : Suivi de la consultation visant à l'identification des priorités locales annuelles

Madame, Monsieur,

Le comité de sécurité publique de la MRC des Maskoutains en collaboration avec le poste de la MRC des Maskoutains vous a consulté dans le cadre du processus visant à identifier les priorités annuelles pour la prochaine année.

D'entrée de jeu, nous tenons à vous remercier de votre contribution qui s'est avérée essentielle. Nous tenons également à vous informer des trois priorités ayant été retenues par le CSP cette année. Il s'agit de :

Priorité 1 Réaliser des opérations de surveillance en sécurité routière

- Opérations ciblées de cinémomètre
- Opérations de surveillance des milieux jeunesse
- Opérations de surveillance des véhicules lourds

Priorité 2 Réaliser des activités de lutte à la criminalité

- Activités de lutte aux incivilités
- Activités de lutte à la drogue de rue
- Activités de prévention de la violence conjugale

Priorité 3 Réaliser des activités de proximité et de visibilité

- Patrouilles à pied ou à vélo dans les parcs, les milieux jeunesse et les centres-villes

Soyez assuré que tous les autres éléments d'information recueillis dans le cadre des consultations seront traités, même s'ils ne se sont pas traduits en grande priorité annuelle.

Également, nous vous invitons à consulter le rapport annuel d'activités du poste de la MRC des Maskoutains, disponible sur le site internet de la Sûreté du Québec : <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/01/22-23-maskoutains.pdf> qui présente le bilan des réalisations de la dernière année.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le responsable de poste



Lieutenant Pascal Gauthier

Saint-Hyacinthe, le 29 mars 2024

PAR COURRIEL

**À tous les élu·es et élu·es du milieu politique
de la région de la Montérégie**

**Objet : Mobilisation des productrices et producteurs agricoles de la Montérégie :
« STOP à l'agriculture sous pression ! »**

Les 5, 10 et 12 avril prochains, les productrices et producteurs agricoles de la Montérégie, ainsi que leurs familles, sont invités à des manifestations à Saint-Jean-sur-Richelieu, Vaudreuil-Dorion et Saint-Hyacinthe pour lancer un cri du cœur aux gouvernements et démontrer leur inquiétude face à leur avenir en agriculture.

Les secteurs agricole et agroalimentaire sont une composante primordiale de l'économie de la région. Le territoire de la Montérégie, le garde-manger du Québec, est occupé par plus de 7 050 entreprises agricoles, en plus de générer 3 250 M\$ de recettes dans le secteur bioalimentaire et 30 % du produit intérieur brut agricole québécois (850 M\$).

D'ailleurs, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) prévoit une chute de 49,2 % du revenu net agricole en 2023 et de 86,5 % en 2024, pour le Québec. En effet, le revenu net agricole québécois passera de 959 M\$ en 2022 à 487,1 M\$ en 2023 (-49,2 %) et à 66 M\$ en 2024 (-86,5 %), du jamais vu depuis 86 ans.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) est très fortement préoccupée par les récentes prévisions d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sur le revenu net agricole québécois et réitère que les deux paliers de gouvernement doivent intervenir de façon urgente et vigoureuse, tant au regard des budgets que des programmes de gestion des risques d'entreprise.

Et bien que le gouvernement provincial réitère être au fait des difficultés rencontrées par les fermes, il a annoncé récemment qu'il ne prévoyait que 1 % seulement de son budget 2024-2025 pour l'agriculture. Il est important de noter que de cette faible proportion du budget, 20% sont prévus à la fiscalité municipale, en crédit de taxes. C'est une lourde déception pour les producteurs agricoles. Les productrices et producteurs désirent donc démontrer haut et fort leur insatisfaction face à l'absence des mesures budgétaires pour palier à la crise du revenu et à l'abus réglementaire auquel est confronté l'ensemble des producteurs et productrices agricoles. Ceux-ci demandent donc que le budget de l'agriculture soit augmenté adéquatement afin de permettre le maintien de la compétitivité des fermes du Québec.

Ils demandent également à ce qu'il y ait une réciprocité des normes et que les programmes soient mieux adaptés aux nouvelles réalités économiques. Les producteurs veulent aussi dénoncer l'abus réglementaire auquel ils sont confrontés présentement, résultant des modifications et ajouts de règlement contraignant.

La lourdeur administrative qui est imposée aux producteurs agricoles du Québec n'est pas comparable à celle des producteurs des autres provinces canadiennes ni des autres pays d'où les produits sont en compétition avec les nôtres, que ce soit sur notre marché ou les marchés internationaux. Nos fermes doivent tous les jours faire face à une lourdeur administrative accablante qui affecte à la fois l'efficacité opérationnelle de leur exploitation, leur santé financière et même leur santé psychologique. Assez, c'est assez!

Chaque jour, les productrices et producteurs agricoles et forestiers sont engagés dans un projet d'importance capitale : celui de nourrir la population québécoise. Il est crucial de reconnaître pleinement le rôle essentiel de l'agriculture dans notre société. Tout d'abord, le secteur bioalimentaire est un moteur économique majeur. De plus, la garantie de notre autonomie et de notre sécurité alimentaire repose sur nos entreprises agricoles locales, qui fournissent une diversité d'aliments de haute qualité.

Dans un tel contexte, la Fédération de l'UPA de la Montérégie organise **trois manifestations** au courant des deux prochaines semaines :

- le 5 avril en avant-midi, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Le lieu reste toutefois à confirmer.
- le 10 avril à 10 h, dans le stationnement du Super Centre Walmart de Vaudreuil (magasin fermé temporairement) situé au 3050, boul.de la Gare à Vaudreuil-Dorion;
- le 12 avril en avant-midi, à Saint-Hyacinthe. Le lieu reste toutefois à confirmer.

En tant qu'élu(e)s de la région, nous apprécierions grandement que vous vous joigniez à nous lors de ces différents rassemblements. Votre participation témoignerait de votre appui au secteur agricole de la Montérégie en soutenant ces femmes et ces hommes qui nourrissent les Québécois et les Québécoises. Nous comptons sur votre présence !

Une confirmation de participation avec les dates et lieux à Mme Karine Léger au kleger@upa.qc.ca serait appréciée.



Jérémie Letellier
Président
Fédération de l'UPA de la Montérégie

**NOUS AVONS À CŒUR
DE NOURRIR LE QUÉBEC**

**Placez-nous
au cœur de
la solution!**



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Comités de bassin versant maskoutains

Des conférences pour explorer le thème de l'eau

Saint-Hyacinthe, le 2 avril 2024 – Les comités de bassin versant actifs sur le territoire de la MRC des Maskoutains proposent aux citoyens et citoyennes de la grande région de Saint-Hyacinthe une série de conférences qui portent sur la qualité de l'eau et des écosystèmes associés. Le tout est offert gratuitement par des conférenciers de renom.

Toutes les présentations sont suivies des assemblées générales annuelles des comités hôtes, durant lesquelles il vous sera possible d'en apprendre plus sur les projets et les services offerts par les CBV. Une période d'élection des membres de conseils d'administration aura également lieu et plusieurs postes se libéreront cette année. Si vous souhaitez vous impliquer, c'est probablement le moment que vous attendiez!

Le mercredi 3 avril, à 19 h au 390, rue Notre-Dame, à Saint-Hugues

Les processus en action dans les cours d'eau

Conférencier : Sylvio Demers, fondateur de l'entreprise Rivière. Admiratif devant la capacité d'autorégulation des systèmes fluviaux et de leur résilience, il a aujourd'hui pour ambition de réfléchir à la place des rivières dans nos sociétés, source d'interactions turbulentes d'un autre genre! Offert par le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC), le comité pour l'avenir du ruisseau Vandal (CARV) et Comité de bassin versant de la rivière Salvail (CBVS).

Le jeudi 4 avril, à 13 h à la salle communautaire de Saint-Valérien-de-Milton, située au 1384, rue Principale

La qualité de l'eau de notre région et des actions possibles pour l'améliorer

Deux conférences seront offertes. Durant la première, l'OBV Yamaska présentera un portrait mis à jour de la qualité de l'eau de son bassin versant qui est majoritairement situé dans la MRC des Maskoutains. Cette présentation sera suivie de celle de Louis Robert, agronome, qui partagera des pistes de solutions permettant l'amélioration de la qualité de l'eau des bassins versants agricoles via la réduction des contaminants à la source. Cette activité est offerte par le Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages (CBVRA).

Le jeudi 11 avril, à 19 h au Centre culturel Humania, 1675, rue Saint-Pierre O.

L'eau souterraine

Démystifier le fonctionnement de l'eau souterraine et notre rôle pour l'aider.

Par le docteur Florent Barbecot, professeur d'hydrogéologie au Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère, à l'UQAM. Titulaire d'une chaire stratégique en hydrogéologie urbaine, sa recherche inclut des domaines fondamentaux et appliqués liés à l'hydrochimie des ressources en eau au Canada, en Europe, en Afrique et Océanie. Cette conférence est offerte par le Comité de bassin versant du ruisseau des Salines (CBVRS), le comité des bassins versants Delorme et Ferré (CBVDF) et le comité des bassins versants Douze et Métairie (CBVDM).

Le mardi 23 avril, à 19 h à la salle communautaire de Saint-Valérien-de-Milton, située au 1384, rue Principale

La bande riveraine

Venez vous inspirer pour aménager votre bande riveraine selon vos besoins!

Par Florence Pomerleau-Lacasse, agronome de formation qui parlera des rôles de la bande riveraine végétalisée et présentera différents types d'aménagements qui ont démontré des résultats concluants pour les propriétaires. Elle répondra à toutes vos questions et déconstruira certains mythes. Cette conférence est offerte par le Comité de bassin versant du ruisseau Corbin (COBAVERCO) et du comité de la rivière Noire (CRN).

Pour en apprendre plus sur les comités de bassin versant actifs sur le territoire de la MRC, consulter le site web de la MRC à : <https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/comites-bassin-versant>.

Pour rejoindre les chargées de projet aux bassins versants, composez le 450 774-3141, poste 3159.

- 30 -

Source : Service des communications
MRC des Maskoutains
450 774-3141, poste 3137
dbegin@mrcdesmaskoutains.ca



[MRC des Maskoutains](#)
[Comités de bassin versant](#)
[maskoutains](#)
[Matinées gourmandes](#)

Annick Lafontaine

De: Greffe Ville de Saint-Pie
Objet: TR: Transmission de la reddition de comptes - prolongation -Ville de Saint-Pie - MRC-20-102-16-17

De : Julie Nicolas <j.nicolas@villest-pie.ca>
Envoyé : 20 mars 2024 14:54
À : Dominique St-Pierre <d.st-pierre@villest-pie.ca>; Élyse Simard <esimard@mrcdesmaskoutains.ca>
Objet : TR: Transmission de la reddition de comptes - prolongation -Ville de Saint-Pie - MRC-20-102-16-17

Bonjour,

Voici la confirmation du ministère pour le report du dépôt final de la reddition de comptes pour la mise à jour de notre Politique familiale.

Merci!



Julie Nicolas
Directrice des loisirs
Ville de Saint-Pie
450 772-2488 poste 236
loisirs@villest-pie.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVIS IMPORTANT : Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : _Boîte MFA Programmes Famille <programmes.famille@mfa.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 mars 2024 14:05
À : Julie Nicolas <j.nicolas@villest-pie.ca>
Cc : Service des loisirs Ville de Saint-Pie <loisirs@villest-pie.ca>
Objet : Transmission de la reddition de comptes - prolongation -Ville de Saint-Pie - MRC-20-102-16-17

Madame Dominique St-Pierre

Directrice générale

Ville de Saint-Pie

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre demande de reporter le dépôt de la reddition de comptes de la municipalité de Saint-Pie (MRC-20-102-16-17) concernant le Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Compte tenu du contexte vécu par votre municipalité, je vous confirme que nous autorisons ce report. Vous devez cependant transmettre au Ministère vos documents d'ici le 31 décembre 2024. Conformément à l'article 2 de la CAF, le

2e versement de votre subvention ne peut être autorisé qu'après réception et approbation par le Ministère de votre reddition de comptes. Cette reddition de comptes comprend, notamment :

- une copie de la PFM et du plan d'action d'une durée minimale de trois ans;
- la résolution d'adoption de la PFM et du plan d'action;
- le bilan des activités réalisées au regard de l'élaboration ou de la mise à jour d'une PFM (description des résultats);
- un rapport financier qui démontre l'utilisation du soutien financier accordé;
- une copie ou les extraits de communiqués associés au projet (processus de consultation, lancement de la PFM, dévoilement du plan d'action, etc.).

Par conséquent, si le Ministère n'a pas reçu votre reddition de comptes complète d'ici le 31 décembre 2024, il ne pourra effectuer le 2^e versement à votre municipalité, soit 50 % de votre subvention totale. **En raison des normes comptables en vigueur qui ne permettent pas au Ministère de reporter un versement à une autre année financière, veuillez prendre note que vous ne pourrez recevoir ce 2^e versement ultérieurement.**

Pour toute question relative aux exigences de la convention d'aide financière, nous vous invitons à communiquer avec la Direction de l'opération des programmes à programmes.famille@mfa.gouv.qc.ca.

Cordialement,

Adam Ross Pelletier

Conseiller à l'opération des programmes

Direction de l'opération des programmes

Ministère de la Famille

adam.rosspelletier@mfa.gouv.qc.ca

(418) 528-7100 poste 82877

1-866-640-9919 poste 82877



Programme de soutien aux politiques familiales municipales Demande de prolongation

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains convoquée à 20 h 30, tenue à 20 h 31, le mercredi 13 mars 2024, à la salle du conseil, située au 795, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe.

À laquelle étaient présents :

- Simon Giard, préfet et maire de la Municipalité de Saint-Simon
- Louise Arpin, mairesse, Municipalité de La Présentation
- André Beauregard, maire, Ville de Saint-Hyacinthe
- Annick Corbeil, mairesse, Municipalité de Saint-Jude
- Yvon Daigle, maire, Municipalité de Saint-Louis
- Patrick Darsigny, représentant, Municipalité de Saint-Simon
- Marie-Hélène Demers, mairesse, Municipalité du Village de Sainte-Madeleine
- Marguerite Desrosiers, mairesse, Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu
- Ginette Gauvin, mairesse, Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine
- Alain Jobin, maire, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
- Hugo McDermott, maire, Municipalité de Saint-Dominique
- Daniel Paquette, préfet suppléant, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
- Réjean Rajotte, maire, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
- Alain Robert, maire, Municipalité de Saint-Damase
- Guy Robert, maire, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
- Mario St-Pierre, maire, Ville de Saint-Pie
- Richard Veilleux, maire, Municipalité de Saint-Hugues
- Yves Winter, maire, Municipalité de Saint-Liboire

Numéro de la résolution : 24-03-106

CONSIDÉRANT que la MRC et 16 municipalités rurales ont présenté en décembre 2021 une demande d'appui financier admissible pour la mise à jour de leurs politiques familiales dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière concernant le Programme de soutien aux politiques familiales municipales intervenu avec le ministère de la Famille, en juin 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC ainsi que les municipalités participantes au projet collectif désirent prolonger leur participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'article 11 et la date de signature de ladite convention, la MRC et les municipalités participantes doivent transmettre leur demande de prolongation avant le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marguerite Desrosiers,
Appuyée par Louise Arpin,
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère de la Famille une prolongation pour sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024 afin de permettre à la MRC des Maskoutains de terminer son processus de mise à jour de sa politique familiale et de poursuivre son accompagnement auprès des municipalités participantes pour la mise à jour de leur politique et plan d'action local. Pour ce, elle a établi un échéancier afin de s'assurer malgré un certain retard d'atteindre l'objectif.

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer au nom de la MRC ou les municipalités nommées tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022:

- Jessica Marion, directrice générale adjointe, MRC des Maskoutains
- Josiane Marchand, directrice générale, Municipalité de La Présentation
- Linda Normandeau, directrice générale, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
- Lorry Heubeval, directrice générale, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
- Johanne Beauregard, directrice générale, Municipalité de Saint-Damase
- Christine Massé, directrice générale, Municipalité de Saint-Dominique
- Micheline Martel, directrice générale, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
- Carl Simard, directeur général, Municipalité de Sainte-Madeleine
- Josée Vendette, directrice générale, Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine
- Carole Thibeault, directrice générale, Municipalité de Saint-Hugues
- Julie Clément, directrice générale, Municipalité de Saint-Jude
- Nadine Lavallée, directrice générale, Municipalité de Saint-Liboire
- Jocelyne Carbonneau, directrice générale, Municipalité de Saint-Louis
- Julie Hébert, directrice générale, Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu
- Dominique St-Pierre, directrice générale, Ville de Saint-Pie
- Johanne Godin, directrice générale, Municipalité de Saint-Simon
- Caroline Lamothe, directrice générale, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère de la Famille et aux municipalités participantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme
Ce 14^e jour du mois de mars 2024.



Marie-Pier Hébert, greffière

Annick Lafontaine

De: Greffe Ville de Saint-Pie
Objet: TR: Bulletin Muni express - report modernisation collecte sélective

De : Info Consigne-Collecte <infoconsigne-collecte@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 25 mars 2024 14:32

Objet : Bulletin Muni express - report modernisation collecte sélective



Bonjour à tous,

Dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective des contenants, emballages et imprimés au Québec, le gouvernement a récemment, par le [décret no 1875-2023](#), reporté la date du 31 décembre 2024 prévue aux articles 17 et 18 de la [Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective](#), pour les contrats municipaux visant en tout ou en partie à fournir des services de collecte et de transport de certaines matières résiduelles. Suivant la prise de ce décret, la présente vise à vous informer de la parution, le 22 mars dernier, d'un [Bulletin Muni Express](#) élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCP).

Les conditions applicables à ce report, en fonction de différents cas de figure, ainsi que les dates limites pour la conclusion de différents types d'entente y sont notamment abordées. Plusieurs autres informations pertinentes concernant les contrats de collecte et de transport de certaines matières résiduelles y sont mentionnées. Nous vous invitons à vous référer. Si, après lecture, des questions persistent, n'hésitez pas à nous contacter via la boîte courriel suivante : infoconsigne-collecte@environnement.gouv.qc.ca.

Cordialement,

Équipe de la modernisation de la consigne et de la collecte sélective

Direction adjointe du 3RV-E, Direction des matières résiduelles
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Site Web : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte>

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H 30, TENUE À 20 H 31, LE MERCREDI 13 MARS 2024, À LA SALLE DU CONSEIL, SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

24-03-79

CARRIÈRES ET SABLIERES - REDEVANCES - DISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 09-287 remplaçant le Règlement numéro 08-255 concernant la constitution d'un Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de la MRC des Maskoutains*;

CONSIDÉRANT l'entente sur le partage des droits perçus provenant de certaines carrières et sablières intervenue entre la MRC des Maskoutains et la MRC de La Haute-Yamaska, autorisée par le biais de la résolution numéro 24-01-10 adoptée lors de la tenue de la séance ordinaire du conseil du 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la distribution des redevances perçues à l'égard des carrières et sablières autres que celle de Mont-Saint-Hilaire pour la période du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Hugo McDermott,
Appuyée par Yves Winter,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la distribution aux municipalités membres de la MRC des Maskoutains des sommes versées au Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, et ce, pour la période du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2023, concernant les carrières et sablières autres que celle de Mont-Saint-Hilaire au montant de 266 304,37 \$, le tout, suivant les données figurant aux tableaux préparés par le directeur des finances datés du 24 février 2024;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 16 099,81 \$ pour la période du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2023 à la MRC de La Haute-Yamaska pour le partage des droits des carrières et sablières selon les modalités de l'entente sur le partage des droits perçus provenant de certaines carrières et sablières;

Les montants ci-devant mentionnés devront être payés à même disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 18^e jour du mois de mars 2024.

La greffière,


Marie-Pier Hébert

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil de la MRC des Maskoutains.

REDEVANCES CARRIÈRES ET SABLIERES

Exploitation du 1er octobre au 31 décembre 2023

Redevances reçues	297 267,56 \$
Frais d'administration 5%	<u>(14 863,38) \$</u>
	282 404,18 \$
MRC Haute-Yamaska (6% sur certains sites)	<u>(16 099,81) \$</u>
Redevances à distribuer	<u><u>266 304,37 \$</u></u>

MUNICIPALITÉ	Nombre de kilomètre de voies publiques
--------------	--

Saint-Pie	105,402
Saint-Damase	45,221
Sainte-Madeleine	10,167
Sainte-Marie-Madeleine	38,850
La Présentation	53,579
Saint-Hyacinthe	331,508
Saint-Dominique	27,053
Saint-Valérien-de-Milton	75,878
Saint-Liboire	31,105
Saint-Simon	46,679
Sainte-Hélène-de-Bagot	51,625
Saint-Hugues	54,206
Saint-Barnabé-Sud	26,288
Saint-Jude	34,299
Saint-Bernard-de-Michaudville	34,265
Saint-Louis	37,322
Saint-Marcel-de-Richelieu	26,932

TOTAL	1 030,379
-------	-----------

Exploitation du 1er octobre au 31 décembre 2023	Pourcentage reçu
---	------------------

28 641,18 \$	10,8%
6 707,43 \$	2,5%
730,20 \$	0,3%
5 790,30 \$	2,2%
9 982,98 \$	3,7%
87 273,32 \$	32,8%
68 241,49 \$	25,6%
19 041,10 \$	7,2%
7 927,69 \$	3,0%
7 035,05 \$	2,6%
7 519,17 \$	2,8%
3 855,89 \$	1,4%
3 961,66 \$	1,5%
2 773,59 \$	1,0%
2 497,76 \$	0,9%
2 563,97 \$	1,0%
1 761,60 \$	0,7%

266 304,38 \$	100,0%
---------------	--------

Finances

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H 30, TENUE À 20 H 31, LE MERCREDI 13 MARS 2024, À LA SALLE DU CONSEIL, SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

24-03-80

CARRIÈRES ET SABLIERES - REDEVANCES - CARRIÈRE MONT ST-HILAIRE INC. - DISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 09-287 remplaçant le Règlement numéro 08-255 concernant la constitution d'un Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de la MRC des Maskoutains*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la distribution des redevances reçues pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023 en regard de l'exploitation de la Carrière Mont St-Hilaire inc.;

CONSIDÉRANT le tableau de redevances pour les périodes du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023 préparé par le directeur des finances et agent du personnel daté du 24 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Alain Robert,
Appuyée par Ginette Gauvin,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la distribution aux municipalités locales de la MRC des Maskoutains des sommes versées au Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, et ce; pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023, au montant de 29 566,87 \$, en regard de l'exploitation de la Carrière Mont St-Hilaire inc., suivant les données figurant au tableau préparé par le directeur des finances et agent du personnel daté du 24 février 2024;

Les montants ci-devant mentionnés devront être payés à même disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 18^e jour du mois de mars 2024.

La greffière,



Marie-Pier Hébert

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil de la MRC des Maskoutains.

REDEVANCES CARRIÈRES ET SABLIERES (Partage - Redevances reçues de Ville-Mont St-Hilaire)

1^{er} octobre au 31 décembre 2023

**PARTAGE SELON L'ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE MONT-SAINT-HILAIRE ET SAINT-JEAN-BAPTISTE,
SANS MODIFICATION DU REGLEMENT 09-287**

Redevances reçues par la MRC 31 123,02 \$
Frais d'administration 5% (1 556,15) \$
Redevances à distribuer 29 566,87 \$

Répartition des redevances affectées au volet B	
1/3	Ville Mont-St-Hilaire
1/3	Ville St-Jean-Baptiste
1/3	MRC des Maskoutains

MUNICIPALITÉ	nombre de kilomètre de voies publiques	1ère tranche de 33,33%		2ième tranche de 33,33%			3ième tranche de 33,33%			total (\$)	pourcentage reçu (%)
		pourcentage (%)	9 855,62 \$	kilométrage	pourcentage (%)	9 855,62 \$	kilométrage	pourcentage (%)	9 855,62 \$		
Saint-Pie	105,402						105,402	10,2	1 008,18 \$	1 008,18	3,4
Saint-Damase	45,221			45,221	9,4	929,81 \$	45,221	4,4	432,54 \$	1 362,35	4,6
Sainte-Madeleine	10,167			10,167	2,1	209,05 \$	10,167	1,0	97,25 \$	306,30	1,0
Sainte-Marie-Madeleine	38,850	100,0	9 855,62 \$	38,850	8,1	798,81 \$	38,850	3,8	371,60 \$	11 026,04	37,3
La Présentation	53,579			53,579	11,2	1 101,66 \$	53,579	5,2	512,49 \$	1 614,15	5,5
Saint-Hyacinthe	331,508			331,508	69,2	6 816,29 \$	331,508	32,2	3 170,89 \$	9 987,18	33,8
Saint-Dominique	27,053						27,053	2,6	258,76 \$	258,76	0,9
Saint-Valérien-de-Milton	75,878						75,878	7,4	725,78 \$	725,78	2,5
Saint-Liboire	31,105						31,105	3,0	297,52 \$	297,52	1,0
Saint-Simon	46,679						46,679	4,5	446,49 \$	446,49	1,5
Sainte-Hélène-de-Bagot	51,625						51,625	5,0	493,80 \$	493,80	1,7
Saint-Hugues	54,206						54,206	5,3	518,48 \$	518,48	1,8
Saint-Barnabé-Sud	26,288						26,288	2,6	251,45 \$	251,45	0,9
Saint-Jude	34,299						34,299	3,3	328,07 \$	328,07	1,1
Saint-Bernard-de-Michaud	34,265						34,265	3,3	327,75 \$	327,75	1,1
Saint-Louis	37,322						37,322	3,6	356,99 \$	356,99	1,2
Saint-Marcel-de-Richelieu	26,932						26,932	2,6	257,61 \$	257,61	0,9
TOTAL	1 030,379	100,0	9 855,62 \$	479,325	100,0	9 855,62 \$	1 030,379	100,0	9 855,62 \$	29 566,87 \$	100,0

Annick Lafontaine

De: Greffe Ville de Saint-Pie
Objet: TR: Rencontre avec les citoyens

De : Gauthier,Pascal <pascal.gauthier@surete.qc.ca>

Envoyé : 13 mars 2024 16:30

À : Dominique St-Pierre <d.st-pierre@villest-pie.ca>

Cc : maire.st-valerien@mrcmaskoutains.qc.ca; Maire - St-Valérien de Milton <maire@svm.quebec>; Durocher,Marc <marc.durocher@surete.qc.ca>

Objet : RE: Rencontre avec les citoyens

Confidentialité : 2 (Confidentiel)

Bonjour madame St-Pierre,

En fait, ce qui guide la réponse à donner à vos citoyens, c'est le(s) sujet(s) concerné(s). Ce n'est pas une question de volonté mais bien de déterminer objectivement le titulaire de la réponse à donner.

Également, je prends la liberté de vous dire en toute franchise que si on regarde cette demande dans le grand ordre des choses, il faut figurer que si 1% des citoyens de la MRC demandent à me rencontrer pour discuter de leurs doléances face au service, dans une MRC de 92000 habitants, ça me ferait 920 rencontres à tenir. C'est tout simplement impossible à faire, en plus de ne pas être le bon interlocuteur.

En effet, puisque leur doléance concerne directement l'entente sur la fourniture des services policiers entre le gouvernement et la MRC, ce n'est pas une question de choix. Nous devons suivre la loi.

Les articles [76](#), [77](#) et [78](#) de la Loi sur la Police sont clairs à ce sujet, entre autre à l'article 78, lequel stipule [*Le caractère gras et le soulignage est le miens*]

78. La mise en application d'une entente visée à l'article 76 est assurée par un comité de sécurité publique composé:

(...)

Le comité se réunit au moins une fois tous les deux mois sur convocation du président. Il assure le suivi de l'entente, évalue les services fournis et procède chaque année à l'élaboration des priorités d'action du service de police. Il informe les parties du résultat de ses travaux et leur fait rapport au moins une fois l'an.

Pour cette raison, concernant le doléances de vos 2 citoyens le bon interlocuteur pour en discuter sera le CSP, par le truchement de la municipalité. C'est pourquoi je place monsieur Daniel Paquette en CC de ce courriel afin qu'il soit informé de la situation.

Concernant les données pour les billets d'infraction, tel que mentionné dans mon courriel précédent, les données propres à leur rue sont disponibles à la cour municipale et ce sera donc à la municipalité de voir la réponse à donner à ces citoyens en fonction de ce que la cour peut vous transmettre.

Donc, dans cette situation bien précise, mon rôle se limitera à vous assister à orienter vos citoyens vers les bons interlocuteurs.

Je suis conscient que cette réponse peut ne pas satisfaire, mais il n'en demeure pas moins que c'est l'unique réponse possible que je puisse vous donner en ces circonstances.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi à nouveau.

Cordialement,



Pascal Gauthier, Lieutenant
Responsable de poste
Poste de la MRC des Maskoutains
District Sud
Téléphone 450-778-8500 ext 130
Visitez sq.gouv.qc.ca
Restons connecté(e)s !

ATTENTION : Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De : Dominique St-Pierre <d.st-pierre@villest-pie.ca>

Envoyé : 11 mars 2024 15:28

À : Gauthier,Pascal <pascal.gauthier@surete.qc.ca>

Objet : RE: Rencontre avec les citoyens

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de d.st-pierre@villest-pie.ca. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Confidentialité : 2 (Confidentiel)

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour Monsieur Gauthier,

Effectivement, j'ai remis certaines informations qui étaient présentes dans le rapport, cependant pour eux ce n'est pas assez précis.

Donc, si j'en comprends votre courriel, vous n'êtes pas disponibles pour rencontrer nos citoyens?

Cordialement,



Dominique St-Pierre

Directrice générale et trésorière
Ville de Saint-Pie
450 772-2488 poste 226
d.st-pierre@villest-pie.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVIS IMPORTANT : Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Gauthier,Pascal <pascal.gauthier@surete.qc.ca>

Envoyé : 7 mars 2024 16:05

À : Dominique St-Pierre <d.st-pierre@villest-pie.ca>

Cc : Durocher,Marc <marc.durocher@surete.qc.ca>

Objet : TR: Rencontre avec les citoyens

Confidentialité : 2 (Confidentiel)

Bonjour madame St-Pierre.

Merci pour ces précisions. Toutefois, je dois vous dire que si l'information n'est pas disponible, j'ignore qui vous l'a dit ainsi (que c'était confidentiel) c'est en partie vrai mais ce n'est pas tout à fait exact, malheureusement.

Je m'explique : La notion de confidentialité concerne les personnes et leurs biens pendant que l'information est sous la responsabilité de la SQ. C'est pourquoi les informations **nominatives** des constats d'infraction émis sont confidentielles. Mais les informations concernant la localisation des constats émis ne l'est pas nécessairement. Par contre, dans les données enregistrées dans nos systèmes d'information, nous n'avons pas l'information granulaire au point ou nous pouvons déterminer le nombre de constats émis sur la rue xyz, par exemple. Il s'agit là de l'unique raison pour laquelle nous ne pouvons malheureusement pas répondre à cette demande : ce n'est tout simplement pas compilé par la Sûreté du Québec.

Maintenant, comme vous le savez déjà, lorsque les membres de la Sûreté du Québec émettent un constat d'infraction à un citoyen, il agissent au nom du poursuivant. Donc, lorsque nous émettons un constat, nous agissons en votre nom (car le poursuivant est toujours la ville de St-Pie sauf sur le réseau routier MTQ). Une fois les constats signifiés aux contrevenants, le traitement interne des constats est plutôt simple : nous alimentons les « métadonnées » des constats dans nos systèmes (numéro de constat, vitesse, municipalité, secteur de la MRC, amende, etc.) puis les copies restantes (constat et rapport d'infraction abrégé) sont toutes remises à la cour municipale qui assure la suite du processus. **Aucun** constat n'est gardé à la Sûreté du Québec. Seules des données statistiques sont conservées afin de pouvoir produire entre autre, nos différents rapports d'activité, notamment nos rapports annuels de gestion et rapports périodiques d'activité.

Comme vous le savez, les rapports périodiques sont remis à chaque période d'environ 2 mois au comité de sécurité publique de la MRC. C'est ensuite eux (le CSP) qui sont chargés d'informer les municipalités des activités de la Sûreté du Québec. Nos rapports périodiques contiennent notamment, les constats et événements par municipalité, en annexe.

En parallèle, il faut aussi savoir qu'une fois que les données propres aux poursuites pénales sont sous la responsabilité de la cour municipale, les règles de confidentialité ne sont plus les mêmes : Sauf exception, les poursuites sont publiques.

En conclusion, avec ces informations complémentaires et précisions requises, les données que demandent vos citoyens sont disponibles dans une certaine mesure, dans les rapports périodiques qui sont déposés au CSP. Si des citoyens demandent à la ville d'avoir des données un peu plus granulaires ou plus précises (noms de rues, dates, heures, etc) comme nous ne compilons pas de façon aussi micro ce type d'information, il appartient à la ville de leur répondre puisque **vous** êtes en possession des informations demandées, par le biais de la cour municipale : vous êtes les poursuivants. Je vous laisserai donc y donner la suite que vous jugerez appropriée.

Si d'autres informations sont demandées par des citoyens, notre site web comporte une section [Accès à l'information - Sûreté du Québec \(gouv.qc.ca\)](#). C'est à cet endroit que les citoyens peuvent trouver une foule d'information et où ils peuvent formuler leur demande d'accès à l'information. Nous ne sommes que très rarement autorisés à donner des informations de façon informelle.

Quant aux informations opérationnelles ou portant sur notre performance, je dois référer les citoyens aux rapports périodiques que nous remettons au CSP.

Si je peux vous être utile pour quoi que ce soit d'autre, n'hésitez pas à communiquer avec moi directement.

Cordialement,



Pascal Gauthier, Lieutenant
Responsable de poste
Poste de la MRC des Maskoutains
District Sud
Visitez sq.gouv.qc.ca
Restons connecté(e)s !



ATTENTION : Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De : Dominique St-Pierre <d.st-pierre@viljest-pie.ca>

Envoyé : 7 mars 2024 10:54

À : Gauthier,Pascal <pascal.gauthier@surete.qc.ca>

Objet : RE: Rencontre avec les citoyens

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de d.st-pierre@viljest-pie.ca. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Confidentialité : 2 (Confidentiel)

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour Monsieur Gauthier,

Voir ci-dessous le courriel que j'ai fait parvenir à l'agente Gosselin concernant un des citoyens en question. Elle m'a appelé pour me dire qu'elle n'était pas en mesure de lui donner l'information demandé pour son secteur et que ses

informations étaient confidentiel et depuis au moins deux séances de conseil Monsieur Harvey son voisin m'a demandé les mêmes informations et je lui ai dit que malheureusement Madame Gosselin avait mentionné qu'elle n'était pas en mesure de nous fournir l'information demandée et lui veut que la ville est son propre poste de police car au prix que la ville paie, il trouve qu'il y a un manque de présence sur notre territoire et il veut en discuter avec vous. Je lui ai expliqué que ce n'était pas possible d'avoir notre propre poste de police et je lui ai envoyé la Loi à ce sujet.

Monsieur Daoust a demandé de voir notre marraine ce qui a été fait et, je pense, qui lui a posé la même question et que Madame Nadeau n'a pas pu avoir l'information non plus, elle est toujours disponible pour rencontrer nos citoyens et nous accompagner, elle est très appréciée sur notre territoire.

Monsieur Harvey a demandé à deux reprises au conseil d'avoir une rencontre avec la Sûreté du Québec pour discuter du manque de présence, du nombre de constats d'émis sur le territoire, etc.

Cordialement,

De : Dominique St-Pierre

Envoyé : 17 janvier 2024 16:54

À : Gosselin, Sonia <Sonia.Gosselin@surete.qc.ca>

Objet : Remerciements

Bonjour Sonia,

Mon directeur des travaux publics voulait que je vous remercie pour les policiers qui étaient présents dans le secteur pour le stationnement de nuit. Ils étaient très courtois.

De plus, il voulait savoir lorsqu'un véhicule est stationné à une borne électrique pour recharge toute la nuit est-ce légale ou bien vous pouvez lui remettre un billet d'infraction. La question a été posée aux agents et ils ne savaient pas quoi répondre.

Monsieur Daoust de la rue Notre-Dame voudrait connaître le nombre de billets qui auraient été émis sur la rue Notre-Dame dans les 3 derniers mois et sur l'avenue Saint-François si possible. De plus, il mentionne que tu lui avais mentionné que Madame Nadeau irait le voir et à ce jour il ne l'a pas vu.

Peux-tu lui remettre cette information?

Merci!



Dominique St-Pierre

Directrice générale et trésorière

Ville de Saint-Pie

450 772-2488 poste 226

d.st-pierre@villest-pie.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVIS IMPORTANT : Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Gauthier,Pascal <pascal.gauthier@surete.qc.ca>
Envoyé : 7 mars 2024 09:53
À : Dominique St-Pierre <d.st-pierre@villest-pie.ca>
Objet : TR: Rencontre avec les citoyens

Confidentialité : 2 (Confidentiel)

Bonjour madame St-Pierre

Je suis un peu surpris par cette demande, mais je veux tenter d'y répondre adéquatement. Vous dites : « *Ils ont fait des demandes concernant les infractions émises dans leur secteur et non pas pu avoir l'information.* »
Pourriez-vous m'indiquer par retour de courriel comment ils ont demandé les informations souhaitées? À la ville? À la marraine SQ de la ville? À la cour municipale?

J'attendrai votre retour afin d'y donner la suite appropriée.

Cordialement,



Pascal Gauthier, Lieutenant
Responsable de poste
Poste de la MRC des Maskoutains
District Sud
[Visitez sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)
Restons connecté(e)s !



ATTENTION : Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De : Gosselin,Sonia <Sonia.Gosselin@surete.qc.ca>
Envoyé : 6 mars 2024 12:29
À : Gauthier,Pascal <pascal.gauthier@surete.qc.ca>
Objet : TR: Rencontre avec les citoyens

Confidentialité : 2 (Confidentiel)

De : Dominique St-Pierre <d.st-pierre@villest-pie.ca>
Envoyé : 6 mars 2024 10:06
À : Gosselin,Sonia <Sonia.Gosselin@surete.qc.ca>
Objet : Rencontre avec les citoyens

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour Sonia,

Deux de nos citoyens ont fait la demande de rencontre, Monsieur Gauthier, ils aimeraient le rencontrer, car ils ont plusieurs interrogations au sujet du service offert sur notre territoire. Ils ont fait des demandes concernant les infractions émises dans leur secteur et non pas pu avoir l'information. Serait-il possible d'avoir des disponibilités pour rencontrer nos citoyens?

Cordialement,



Dominique St-Pierre

Directrice générale et trésorière
Ville de Saint-Pie
450 772-2488 poste 226
d.st-pierre@villest-pie.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVIS IMPORTANT : Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 795, AVENUE DU PALAIS À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 28 FÉVRIER 2024, À 19 H 31.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Bruno Lavallée, Acton Vale
Michel Côté, Béthanie
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton
Daniel Roy, Roxton Falls
Kaven Delarosbil, Saint-Nazaire-d'Acton
Éric Laliberté, Saint-Théodore-d'Acton
Simon Dufault, Sainte-Christine
Robert Leclerc, Upton
Louise Arpin, La Présentation
Alain Jobin, Saint-Barnabé-Sud
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville
Claude Gaucher, Saint-Damase
Jean-François Morin, Saint-Dominique
Simon Valcourt, Saint-Hugues
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe
Guylain Coulombe, Saint-Hyacinthe
Francis Grégoire, Saint-Jude
Jean-François Chagnon, Saint-Liboire
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis
Marguerite Desrosiers, Saint-Marcel-de-Richelieu
Luc Darsigny, Saint-Pie
Réjean Cossette, Saint-Simon
Sophie Côté, Saint-Valérien-de-Milton
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot
Diane Beauregard, Sainte-Madeleine
Daniel Choquette, Sainte-Marie-Madeleine

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS MESSIEURS ET MADAME :

Jean-Yves Trottier, Raymond Chabot Grant Thornton, S. E. N. C. R. L.
Réjean Pion, directeur général
Carole Gaulin, secrétaire-trésorière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Jobin, délégué de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et président de la Régie.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président, Alain Jobin, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint.

24-011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Claude Gaucher,
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que rédigé.

24-012 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2024

Il est proposé par Monsieur Kaven Delarosbil,
Appuyé par Monsieur Daniel Roy,
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2024 soit approuvé et signé tel que rédigé.

RAPPORT DE L'AUDITEUR ET RAPPORT FINANCIER — DÉPÔT

Le rapport de l'auditeur et le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sont déposés à la table du conseil d'administration. Monsieur Jean-Yves Trottier de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., présente et explique le rapport aux membres présents.

En conséquence, le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport financier 2023.

Départ de Monsieur Jean-Yves Trottier à 19 h 42.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

PÉRIODE D'INFORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil d'administration.

TABLEAU DES DÉPENSES AUTORISÉES — DÉPÔT

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la secrétaire-trésorière dépose la liste des dépenses autorisées par le directeur général depuis la dernière séance du conseil d'administration.

24-013 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Kaven Delarosbil,
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 22 février 2024 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

SOMMAIRE DES ÉCOCENTRES 2023

Les membres du conseil d'administration ont tous reçu copie du sommaire des opérations des écocentres situés à Saint-Hyacinthe et Acton Vale pour l'année 2023.

Le directeur général de la Régie trace les grandes lignes du rapport.

24-014 LOCATION, MAINTIEN, LEVÉE ET TRANSPORT DES CONTENEURS PROVENANT DES ÉCOCENTRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS — ADJUDICATION DU CONTRAT APO 2024 02 ECO

CONSIDÉRANT l'appel public d'offres auquel la Régie a procédé, en vertu de la résolution numéro 23-103, en date du 15 novembre 2023, en vue de la fourniture, du maintien, de la levée et du transport des conteneurs provenant des écocentres situés à Saint-Hyacinthe et à Acton Vale;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à cet effet;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions, élaboré par le directeur général, en date du 22 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Francis Grégoire,
Appuyé par Monsieur Jean-François Morin,
Et résolu à l'unanimité

De retenir l'option 3, décrite au contrat APO 2024 02 ECO, relativement à la fourniture, au maintien, à la levée et au transport des conteneurs provenant des écocentres situés à Saint-Hyacinthe et à Acton Vale.

De retenir le plus bas soumissionnaire conforme au devis APO 2024 02 ECO, soit l'entreprise JMV Environnement Inc. pour offrir le service de location, maintien, levée et transport des conteneurs provenant des écocentres situés Saint-Hyacinthe et Acton Vale.

Pour la réalisation de ce mandat, la Régie versera à l'entreprise JMV Environnement Inc., sur la base des prix unitaires soumis, la somme approximative globale de 447 770,14 \$ par année, comprenant les taxes, le tout payable sur réception des factures et des billets de pesées.

De mandater le président et le directeur général pour signer tout document nécessaire pour donner plein à ce mandat.

**24-015 ÉCOCENTRES — RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX — ADJUDICATION
DU CONTRAT AOI 2024 03 MÉTAUX**

CONSIDÉRANT l'appel de propositions sur invitation auquel la Régie a procédé, conformément à la résolution numéro 23-104, adoptée le 15 novembre 2023, en vue d'assurer la récupération des métaux provenant de ses deux écocentres;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse préparé par le directeur général, en date du 21 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Diane Beauregard,
Appuyé par Monsieur Claude Gaucher,
Et résolu à l'unanimité

De retenir l'entreprise Métal Express fer et métaux (9055-2480 Québec inc.) de Roxton Falls pour procéder, en 2024 à la récupération des métaux provenant des deux écocentres de la Régie.

De prendre acte que la Régie recevra la somme de 102,00 \$ pour chaque tonne métrique de métaux récupérés. Ce prix comprend la fourniture, le maintien, la levée et le transport de deux conteneurs ainsi que la récupération des métaux provenant des deux sites, en conformité avec le devis AOI 2024 03 MÉTAUX.

De mandater le président et le directeur général pour signer la convention de services professionnels confirmant ce mandat.

24-016

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) — ADJUDICATION DU CONTRAT APO 2024 04 RDD

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-105, adoptée le 15 novembre 2023, autorisant le directeur général à procéder aux formalités d'appel public d'offres pour la collecte itinérante, le transport, le recyclage ou l'élimination des résidus domestiques dangereux, selon trois options distinctes (soumission APO 2024 04 RDD);

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue en date du 21 février 2024;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par le directeur général, en date du 21 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Simon Valcourt,
Appuyé par Monsieur Réjean Cossette,
Et résolu à l'unanimité

De retenir l'option 3, proposée dans le contrat APO 2024 04 RDD, relativement à la collecte itinérante, au transport, au recyclage ou à l'élimination des résidus domestiques dangereux.

De retenir l'entreprise Clean Harbors Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme à la soumission APO 2024 04 RDD, pour effectuer le mandat de collecte itinérante, transport et élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux, conformément à l'option retenue.

Que ce mandat soit réalisé en conformité avec les exigences apparaissant dans les documents de soumission APO 2024 04 RDD.

De verser à l'entreprise Clean Harbors Québec inc., sur la base des prix unitaires soumis, la somme approximative globale de 200 638,61 \$ comprenant les taxes, le tout payable sur réception des factures et des preuves de disposition des produits.

De mandater le président et le directeur général pour signer tout document nécessaire pour donner plein effet à ce mandat.

24-017

RÈGLEMENT NUMÉRO 153 ÉTABLISSANT À L'ÉGARD DES MUNICIPALITÉS MEMBRES LA TARIFICATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES BACS LIVRÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES APO 2024 01 BAC

Il est proposé par Monsieur Éric Laliberté,
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,
Et résolu à l'unanimité

Que le règlement numéro 153 établissant à l'égard des municipalités membres la tarification et les modalités de paiement pour les bacs livrés dans le cadre de l'appel d'offres APO 2024 01 BAC soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

24-018

BULLETIN D'INFORMATION 2024 — INFOGRAPHIE, IMPRESSION ET DISTRIBUTION — AUTORISATION

CONSIDÉRANT que, pour diffuser l'ensemble des services qu'elle offre, la Régie produit, depuis 1997, deux éditions de son bulletin d'information, au printemps et à l'automne de chaque année;

CONSIDÉRANT que, depuis 2007, la distribution de cet important outil de communication se fait via le Publisac, par l'entreprise DBC Communications inc.;

CONSIDÉRANT que l'entreprise DBC Communications inc. cessera la distribution du Publisac le 9 avril 2024;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, la Régie a demandé des soumissions pour la production du bulletin d'information selon deux formats, l'un d'entre eux regroupant l'ensemble des informations diffusées annuellement par la Régie dans ses bulletins d'information, l'autre représentant le statu quo;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise A3 Communications, en date du 29 janvier 2024, pour l'infographie du bulletin d'information selon deux formats;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Imprimerie Maska inc., en date du 1^{er} février 2024, pour l'impression du bulletin d'information de la Régie selon deux formats;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Héon et Nadeau Imprimerie, en date du 2 février 2024, pour l'impression du bulletin d'information de la Régie selon deux formats;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise DBC Communications inc. pour la distribution du bulletin d'information par l'entremise du Publisac au printemps 2024;

CONSIDÉRANT que, dans une optique de développement durable, la Régie préconise l'utilisation de papier recyclé;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 7 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Daniel Choquette,
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les sommes suivantes pour la production d'un bulletin d'information, au printemps 2024, dans un format de 8 pages en 4 volets, sur papier recyclé :

- 10 239,77 \$, avant taxes, pour l'impression, par l'entreprise Imprimerie Maska inc.;
- 855,00 \$, avant taxes, pour l'infographie, par l'entreprise A3 communications;
- 2 700,00 \$, avant taxes, pour la distribution via le Publisac, par l'entreprise DBC Communications inc.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 février 2024
 - B) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023
 - C) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2023
 - D) Traitement des matières recyclables — Partage des profits et des pertes — décembre 2023
 - E) RECYC-QUÉBEC — Tableau du prix moyen par catégorie de matières — 2021 à 2023
 - F) RIAM — Traitement des matières recyclables — Partage des profits et des pertes — Évolution mensuelle
-

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

24-019 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Daniel Choquette,
Et unanimement résolu

De lever la séance à 20 h 42.

Alain Jobin, président

Carole Gaulin, secrétaire-trésorière

SAINT-HYACINTHE TECHNOPOLE TIENDRA SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE 9 AVRIL PROCHAIN

Saint-Hyacinthe, le 11 mars 2024 – Saint-Hyacinthe Technopole tiendra son assemblée générale annuelle le 9 avril prochain, à 16 h, au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe. À cette occasion, l'organisme présentera les détails de son rapport d'activité, mais aussi les données composant le bilan économique de la dernière année pour le territoire de la MRC des Maskoutains.

Au cours des prochains jours, une convocation officielle sera adressée aux quelque 300 membres en règle que compte Saint-Hyacinthe Technopole. Celle-ci présentera les différents points qui seront à l'ordre du jour de la rencontre, mais aussi les détails concernant le choix des administrateurs pour les postes dont les mandats arrivent à échéance conformément aux règlements généraux de la Corporation.

Comme à l'habitude, l'assemblée sera également ouverte aux non-membres, et ce, afin de permettre à l'ensemble des partenaires de Saint-Hyacinthe Technopole et à tous les membres de la communauté politique et d'affaires maskoutaine d'assister à la présentation sur la performance économique de la région. Ceux-ci ne pourront toutefois pas y exercer de droit de vote, à moins d'avoir déposé un formulaire d'adhésion admissible avant le 26 mars et d'obtenir ainsi le statut de membre en règle. Ce formulaire est disponible sur le site Internet de l'organisme à l'adresse www.st-hyacinthetechnopole.com/devenir-membre.


Les places étant limitées, l'inscription préalable à cette assemblée est nécessaire. Il est possible de confirmer sa participation par courriel au info@st-hyacinthetechnopole.com ou par téléphone au 450-774-9000, poste 1221 avant le 4 avril prochain.

Appel de candidatures au conseil d'administration

En prévision de la tenue de cette assemblée, Saint-Hyacinthe Technopole a également lancé un appel de candidatures visant à pourvoir les postes qui doivent être soumis au vote des membres cette année conformément à ses règlements généraux.

Ainsi, quatre sièges feront l'objet d'une élection. Il s'agit de ceux des représentants des secteurs Tourisme et congrès, Enseignement supérieur et centres de recherche, Immigration et main-d'œuvre, ainsi qu'Agricole et agroalimentaire.

Pour être admissibles, les candidats et les candidates doivent notamment être membres en règle de la Corporation et, le cas échéant, l'être dans la catégorie liée au poste visé. Ils doivent transmettre une lettre de motivation, qui sera déposée aux membres, décrivant brièvement leur parcours professionnel, par courriel à l'adresse info@st-hyacinthetechnopole.com, au plus tard le 27 mars 2024 à 16 h. L'annonce des candidats en lice aura lieu le 1^{er} avril prochain et le vote en ligne pour les membres de chacune des catégories concernées se déroulera dès ce moment et jusqu'au 8 avril.



Tous les détails sur les critères de qualification pour postuler au conseil d'administration, sur la procédure d'adhésion ainsi que sur la tenue de l'assemblée générale annuelle de Saint-Hyacinthe Technopole peuvent être consultés sur le site Internet de l'organisme au www.st-hyacinthetechnopole.com/AGA2024.

-30-

Sources : Donovan St-Hilaire
Saint-Hyacinthe Technopole
(450) 774-9000, poste 1244
sthilared@st-hyacinthetechnopole.com